

CONDITIONS DES RÉCOMPENSES

Application : GainUp

Dernière mise à jour : 03 août 2026

1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions des récompenses définissent les règles applicables au système de points et aux récompenses proposées dans l'application GainUp. Elles complètent les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et doivent être lues conjointement avec celles-ci. Toute utilisation du système de récompenses implique l'acceptation pleine et entière du présent document.

2. OBJET

Le système de récompenses a pour objectif d'encourager la pratique d'une activité physique régulière en permettant aux utilisateurs de cumuler des points et, sous certaines conditions, de les échanger contre des récompenses proposées dans l'application. Les récompenses sont proposées à titre promotionnel et peuvent être modifiées ou supprimées conformément aux présentes Conditions.

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier des récompenses, l'utilisateur doit : (cid:127) disposer d'un compte GainUp actif ; (cid:127) avoir au moins 16 ans ; (cid:127) respecter les CGU de GainUp ; (cid:127) ne faire l'objet d'aucune suspension ou mesure disciplinaire ; (cid:127) disposer du nombre de points requis. GainUp peut demander des informations complémentaires afin de vérifier l'identité de l'utilisateur ou de prévenir les fraudes.

4. OBTENTION DES POINTS

Les points peuvent être obtenus notamment grâce : (cid:127) à la réalisation d'exercices compatibles ; (cid:127) au comptage des pas lorsque cette fonctionnalité est activée ; (cid:127) au visionnage volontaire de publicités récompensées ; (cid:127) à certains événements ou défis organisés par GainUp ; (cid:127) à des bonus ponctuels accordés par l'éditeur. Les modalités d'attribution des points peuvent évoluer à tout moment. GainUp ne garantit pas qu'une activité donnera systématiquement lieu à l'attribution de points.

5. PUBLICITÉS RÉCOMPENSÉES

Certaines récompenses nécessitent le visionnage volontaire d'une publicité. Les points sont attribués uniquement lorsque : (cid:127) la publicité a été visionnée conformément aux exigences du fournisseur publicitaire ; (cid:127) aucune anomalie technique n'a été détectée ; (cid:127) aucune activité frauduleuse n'a été constatée. GainUp ne garantit pas la disponibilité permanente des publicités récompensées. Le nombre de publicités pouvant être visionnées quotidiennement peut être limité. En cas d'échec de validation par le réseau publicitaire, aucun point ne pourra être réclamé à GainUp.

6. NATURE DES POINTS

Les points attribués dans GainUp constituent une unité virtuelle. Ils : (cid:127) n'ont aucune valeur monétaire directe ; (cid:127) ne constituent pas une monnaie électronique ; (cid:127) ne produisent aucun intérêt ; (cid:127) ne peuvent pas être vendus ; (cid:127) ne peuvent pas être cédés à un autre utilisateur ; (cid:127) ne peuvent pas être convertis en espèces autrement que selon les modalités prévues par GainUp. Les points demeurent la propriété de GainUp jusqu'à leur utilisation conformément aux présentes Conditions.

7. VALIDITÉ DES POINTS

Les points restent valables tant que le compte utilisateur demeure actif, sauf indication contraire communiquée dans l'application. GainUp se réserve le droit d'expirer certains points promotionnels, bonus temporaires ou points obtenus dans le cadre d'événements spéciaux. L'utilisateur sera informé lorsque des conditions particulières de validité s'appliquent.

8. MODIFICATION DU BARÈME

GainUp peut modifier à tout moment : (cid:127) le nombre de points attribués ; (cid:127) les conditions d'obtention ; (cid:127) les seuils nécessaires pour obtenir une récompense ; (cid:127) les plafonds quotidiens ; (cid:127) les limitations techniques. Ces modifications prennent effet dès leur publication dans l'application. Elles ne donnent droit à aucune indemnisation.

9. ÉCHANGE DES POINTS CONTRE DES

RÉCOMPENSES

Les points cumulés peuvent être échangés contre les récompenses disponibles dans le catalogue de GainUp, sous réserve de remplir les conditions applicables. Les récompenses proposées peuvent notamment comprendre : (cid:127) des récompenses numériques annoncées dans l'application ; (cid:127) des cartes cadeaux ; (cid:127) des récompenses numériques ; (cid:127) des récompenses physiques ; (cid:127) toute autre récompense proposée temporairement dans l'application. Le catalogue est susceptible d'évoluer à tout moment. Certaines récompenses peuvent être ajoutées, modifiées, suspendues ou retirées sans préavis, notamment en raison de contraintes techniques, commerciales ou réglementaires. Le nombre de points nécessaire pour obtenir une récompense est affiché directement dans l'application. GainUp se réserve le droit de modifier ce barème à tout moment.

10. DEMANDE D'UNE RÉCOMPENSE

Lorsqu'un utilisateur dispose du nombre de points requis, il peut effectuer une demande de récompense depuis l'application. Toute demande est soumise à une vérification automatique et, le cas échéant, à un contrôle manuel destiné à prévenir les fraudes. Une demande est considérée comme définitive uniquement après validation par GainUp. Le simple fait de disposer du nombre de points nécessaire ne garantit pas l'obtention immédiate d'une récompense.

11. DÉLAIS DE TRAITEMENT

Les délais de traitement peuvent varier selon : (cid:127) le type de récompense ; (cid:127) les vérifications de sécurité ; (cid:127) les délais des prestataires techniques ; (cid:127) les contraintes opérationnelles. GainUp s'efforce de traiter les demandes dans les meilleurs délais. Toutefois, aucun délai précis n'est garanti. Un retard de traitement ne constitue pas un manquement contractuel et ne donne droit à aucune indemnisation.

12. VÉRIFICATION DES DEMANDES

Afin de préserver l'intégrité du système de récompenses, GainUp peut effectuer des vérifications avant toute validation. Ces vérifications peuvent notamment porter sur : (cid:127) l'activité du compte ; (cid:127) l'origine des points ; (cid:127) les données techniques associées à l'utilisation de l'application ; (cid:127) les éventuelles anomalies détectées ; (cid:127) le respect des Conditions Générales d'Utilisation. L'utilisateur s'engage à coopérer de bonne foi en cas de demande d'informations complémentaires. Le refus de fournir les informations raisonnablement demandées peut entraîner le rejet de la demande de récompense.

13. REFUS OU ANNULATION D'UNE

RÉCOMPENSE

GainUp se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute récompense notamment dans les situations suivantes : (cid:127) fraude avérée ou suspectée ; (cid:127) création de comptes multiples ; (cid:127) utilisation de logiciels de triche ; (cid:127) falsification du nombre de pas ; (cid:127) manipulation de la caméra ou du système de détection des mouvements ; (cid:127) exploitation d'un bug ; (cid:127) obtention irrégulière de points ; (cid:127) non-respect des présentes Conditions ou des CGU. En cas de fraude confirmée, GainUp pourra également : (cid:127) retirer les points concernés ; (cid:127) suspendre temporairement le compte ; (cid:127) supprimer définitivement le compte ; (cid:127) interdire toute nouvelle demande de récompense.

14. DISPONIBILITÉ DES RÉCOMPENSES

Les récompenses sont proposées dans la limite des disponibilités. Certaines récompenses peuvent être temporairement indisponibles notamment en raison : (cid:127) d'une rupture de stock ; (cid:127) d'une évolution des prestataires techniques ; (cid:127) d'une maintenance ; (cid:127) d'une décision de l'éditeur. GainUp ne garantit jamais la disponibilité permanente d'une récompense donnée. En cas d'indisponibilité, une récompense équivalente pourra être proposée lorsque cela est possible.

15. MARQUES TIERCES

Les récompenses peuvent faire référence à des marques appartenant à des sociétés tierces. À ce jour, GainUp n'annonce aucun partenariat commercial avec une marque tierce. Ces marques demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Leur présence dans GainUp sert uniquement à identifier les récompenses susceptibles d'être proposées. Sauf mention expresse, GainUp n'est ni affilié, ni sponsorisé, ni approuvé, ni soutenu par ces sociétés. Aucune relation commerciale particulière ne doit être déduite de la présence de ces marques dans l'application.

16. ABSENCE DE GARANTIE

GainUp met tout en œuvre afin d'assurer le bon fonctionnement du système de récompenses. Toutefois, l'éditeur ne garantit pas : (cid:127) la disponibilité permanente des récompenses ; (cid:127) la disponibilité permanente des publicités récompensées ; (cid:127) la disponibilité continue des services tiers ; (cid:127) l'absence totale d'erreurs techniques. Des interruptions ou dysfonctionnements indépendants de la volonté de GainUp peuvent empêcher temporairement l'attribution de points ou la délivrance de certaines récompenses.

17. EXPIRATION, RETRAIT ET PERTE DES POINTS

Les points cumulés dans GainUp peuvent être retirés ou annulés dans les situations prévues par les présentes Conditions des récompenses ou par les Conditions Générales d'Utilisation. Les points pourront notamment être supprimés dans les cas suivants : (cid:127) fraude ou tentative de fraude ; (cid:127) création de plusieurs comptes par une même personne sans autorisation ; (cid:127) utilisation d'applications, scripts ou dispositifs destinés à obtenir des points de manière artificielle ; (cid:127) exploitation d'une faille technique ; (cid:127) erreur d'attribution de points ; (cid:127) suppression volontaire du compte utilisateur ; (cid:127) fermeture définitive du compte par GainUp conformément aux CGU. Les points retirés ou supprimés ne donnent droit à aucune indemnisation, compensation ou remboursement.

18. SUPPRESSION DU COMPTE

En cas de suppression volontaire du compte par l'utilisateur : (cid:127) tous les points non utilisés seront définitivement perdus ; (cid:127) les demandes de récompenses non encore validées pourront être annulées ; (cid:127) les récompenses déjà envoyées ne pourront pas être réclamées une seconde fois. En cas de suppression du compte pour fraude ou violation des CGU, GainUp pourra également annuler tout droit aux récompenses restant à traiter.

19. FORCE MAJEURE

GainUp ne pourra être tenu responsable d'un retard, d'une suspension ou d'une impossibilité de délivrer une récompense lorsqu'un événement indépendant de sa volonté empêche le fonctionnement normal du service. Peuvent notamment être considérés comme des cas de force majeure ou événements assimilés : (cid:127) panne généralisée des services techniques ; (cid:127) interruption des réseaux Internet ; (cid:127) indisponibilité d'un fournisseur de services ; (cid:127) catastrophe naturelle ; (cid:127) conflit social ; (cid:127) décision administrative ou judiciaire ; (cid:127) cyberattaque majeure ; (cid:127) tout événement imprévisible et irrésistible au sens de la législation applicable. Pendant une telle situation, le traitement des récompenses pourra être suspendu jusqu'au retour à une situation normale.

20. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

GainUp met en œuvre des moyens raisonnables afin d'assurer le bon fonctionnement du système de récompenses. Toutefois, l'éditeur ne pourra être tenu responsable notamment : (cid:127) d'une indisponibilité temporaire du service ; (cid:127) d'une interruption des serveurs ; (cid:127) d'un dysfonctionnement d'un fournisseur publicitaire ; (cid:127) d'un retard de traitement indépendant de sa volonté ; (cid:127) d'une indisponibilité temporaire d'une récompense ; (cid:127) d'une erreur imputable à un prestataire tiers. La responsabilité de GainUp ne pourra être engagée en cas de perte indirecte, de manque à gagner ou de tout autre dommage indirect résultant de l'utilisation du système de récompenses.

21. MODIFICATION DES CONDITIONS

DES RÉCOMPENSES

GainUp se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions des récompenses afin notamment de : (cid:127) faire évoluer le système de points ; (cid:127) ajouter ou supprimer des récompenses ; (cid:127) adapter les seuils d'échange ; (cid:127) renforcer les dispositifs de lutte contre la fraude ; (cid:127) se conformer à une évolution législative ou réglementaire. Les modifications prennent effet dès leur publication dans l'application, sauf disposition légale contraire. La poursuite de l'utilisation du système de récompenses vaut acceptation de la version en vigueur.

22. SUSPENSION OU ARRÊT DU

PROGRAMME DE RÉCOMPENSES

GainUp peut suspendre, modifier ou mettre fin au programme de récompenses, de manière temporaire ou définitive, notamment pour des raisons : (cid:127) techniques ; (cid:127) économiques ; (cid:127) juridiques ; (cid:127) réglementaires ; (cid:127) de sécurité. Dans cette hypothèse, GainUp s'efforcera d'informer les utilisateurs dans un délai raisonnable lorsque cela est possible. La suspension ou l'arrêt du programme ne pourra donner lieu à aucune indemnisation, sauf disposition légale impérative contraire.

23. DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT

DES LITIGES

Les présentes Conditions des récompenses sont régies par le droit français. En cas de différend relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut d'accord, les juridictions françaises compétentes seront seules compétentes, sous réserve des dispositions impératives applicables aux consommateurs.

24. CONTACT

Pour toute question concernant les présentes Conditions des récompenses ou une demande relative au système de récompenses, vous pouvez contacter : Alexis Rambeau Entrepreneur individuel

SIRET : 993 964 279 00018

Adresse électronique : gain.up@yahoo.com

25. ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions des récompenses entrent en vigueur à compter de leur publication dans l'application GainUp. Elles demeurent applicables jusqu'à leur remplacement par une version ultérieure. En utilisant le système de récompenses proposé par GainUp, l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions des récompenses et les accepter sans réserve.